

CORINNE BERT

Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

C.02.03 Gestion d'immeuble – Copropriété
Diplômée d'études supérieures comptables et financières

expert.judiciaire@periergiraud.com
273 Rue Paradis 13006 Marseille
04 91 13 42 42

ADMINISTRATION PROVISOIRE ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/FB
Administration Provisoire Art.29.1 :
6 rue Gautier
13003 Marseille
Ordonnance sur Requête :
N° 2/1728 du 18 Novembre 2021
Vice-Président : Mme GILIS Corinne

RESOLUTION PRISE LE 2 NOVEMBRE 2024 PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur approuve les comptes pour la période du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024.

Résolution Adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Administrateur vote le budget pour la période du 1^{er} Juillet 2025 au 30 Juin 2026 pour un montant de 18 600€

Date d'exigibilité : 1^{er} Juillet – 1^{ER} Octobre - 1^{er} Janvier- 1^{er} Avril

Cette résolution est adoptée.

L'Administrateur Provisoire

